



Conférence de presse

des Drs Jacques CATON, Président,
Michel LEVY et Yves **VERHAEGHE**, Vice-Présidents
et Jean-Luc BARON Trésorier
Pôle AOC- CSMF

Le 28 juin 2010

Note de presse

Les conditions d'exercice
de la gynécologie obstétrique :

Les propositions du
Pôle AOC-CSMF

Les obstétriciens oubliés du gouvernement

Les obstétriciens se sentent oubliés. Malgré les promesses du chef de l'Etat en 2007, rien n'a changé. Les problèmes des gardes et de la responsabilité découragent les jeunes de choisir cette spécialité, et rien n'a bougé pour eux : en particulier les problèmes assurantiels demeurent, et même s'aggravent depuis les dernières discussions : le trou de garantie au-delà de 10 ans après cessation d'activité et la limitation à 3 000 000 € des indemnisations qui devait être porté à 6 voire 10 000 000 € n'est toujours pas acté. Pire les pouvoirs publics se désengagent, et semblent vouloir se décharger sur les assurances.

Le Pôle AOC-CSMF regrette l'occasion manquée au cours du débat sur la loi « Hôpital, patients, santé, territoires » qui aurait dû permettre de régler le problème définitivement. Mais une fois de plus le gouvernement s'est défilé.

La passivité du gouvernement conduit aux déserts obstétricaux libéraux

L'effectif actuel des obstétriciens libéraux est à environ 1200. Il se réduit d'année en année : ils étaient près de 1600 il y a 6 ans. Cette chute sévère est liée, bien sûr, aux départs en retraite, mais surtout au nombre croissant d'obstétriciens qui chaque année abandonnent les salles d'accouchement, par lassitude de se voir ainsi incompris, et par inquiétude vis-à-vis du risque médico-légal...

Les jeunes en formation se détournent de l'activité libérale, aggravant cette chute des effectifs, les regroupements des cliniques et un certain nombre de transferts de tâches ne seront pas une solution suffisante pour éviter la création de véritables déserts obstétricaux libéraux, l'obstétrique libérale est menacée, alors qu'elle démontre depuis longtemps sa qualité et son efficacité, assurant avec une sécurité de haut niveau la prise en charge des suivis de grossesse et des naissances...

Plutôt que des promesses du gouvernement, le Pôle AOC-CSMF exige des actes concrets

Actuellement le gouvernement a tout faux ! La nouvelle loi HPST avec les menaces qu'elle fait peser sur la médecine libérale ne peut que décourager les obstétriciens libéraux, le règlement arbitral n'apporte rien de nouveau, et la prochaine convention n'arrivera, dans le meilleur des cas qu'en 2011, après les prochaines élections aux URPS...que de temps perdu !

Les retards d'évolution tarifaire, l'absence de revalorisation depuis la dernière CCAM des actes d'obstétrique, l'absence d'intégration du coût de la pratique, le gel de la mise en oeuvre du secteur optionnel, les menaces sur le secteur II, sont autant de sujets de mécontentement. En attendant les primes assurantielles atteignent des niveaux record, sans garantie d'efficacité pour autant, et l'aide à l'assurance de la CNAM est plafonnée...alors que les accoucheurs sont massivement engagés dans une démarche qualité. La situation devient donc intenable en particulier pour les praticiens bloqués en secteur I depuis tant d'années.

Le Pôle AOC-CSMF propose une revalorisation tarifaire des actes d'obstétrique qui passe par le déblocage de la CCAM technique avec une reconnaissance du coût de la pratique qui tienne compte de la réalité des charges avec l'intégration du coût de la RCP pour les actes à responsabilité.

La rémunération des gardes doit être rémunérée pour tous les obstétriciens, ce qui n'est pas le cas actuellement. Leur contribution à la permanence des soins doit être reconnue plus largement qu'elle ne l'est actuellement.

Le secteur optionnel doit être mis en oeuvre, pour ceux qui le souhaitent, en préservant le secteur 2.

Enfin, les obstétriciens ne doivent pas devenir des prestataires de service dans les établissements et se retrouver à la merci de la pression productiviste des partisans de la médecine industrielle auxquels la loi Bachelot a ouvert la voie avec l'instauration du salariat dans les cliniques. De plus la contractualisation directe entre les établissements et les ARS, avec la faculté d'imposer aux praticiens la limitation de leurs actes en secteur 2 sans contrepartie, risque de précariser les médecins. C'est pourquoi, le Pôle AOC-CSMF veut préserver l'indépendance des praticiens en défendant une vision entrepreneuriale de l'exercice.

Lassés des associations de circonstances, qui ne mènent à rien, nombre d'obstétriciens se reconnaissent dans la démarche de la CSMF, qui avec l'UMESPE et le Pôle AOC-CSMF se battent pour défendre une médecine libérale et sociale de qualité, sans exclusive aucune, soutenant toutes les composantes de la médecine et non pas certaines spécialités, sans se préoccuper des autres.

C'est pourquoi les obstétriciens sont très présents sur les listes conduites par la CSMF dans le cadre des élections professionnelles du 29 septembre.